MINISTERE DE LA GUERRE

Sous-Secrétariat d'Etat
de l'Administration
Service Général des Pensions
2e section
BUREAU DES SUCCESSIONS
MILITAIRES
I Rue Lacretelle PARIS (XVe)

2e Division
1e Subdn
I 1577 P.3.

NOTA: Il est indispensable dans la correspondance ultérieure qui devra être adressée I Rue Lacretelle PARIS XVe de rappeler les indications portées dans le cadre ci-dessus.

Modèle I

REPUBLIQUE FRANCAISE

Paris, le 19 AOU 1918

LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT
DE L'ADMINISTRATION

à Monsieur Chobert
Gémenos
(B.du R.)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre concernant votre fils, le Caporal Chobert Pierre, Marins du 43e Inf. Col.le

Il n'est encore parvenu au Bureau des Successions Militaires aucun envoi à ce nom.

Bonne note est prise de votre demande et si la succession que vous réclamez arrive à nos services, elle sera remise aux ayants-droit par le Maire de leur commune contre les justifications d'usage, sans que vous ayez à écrire à nouveau.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat et par son ordre
Le Chef du Bureau des Successions Militaires
P.O. Le Chef de la 2e Division

MINISTERE DE LA GUERRE
SERVICE DES PENSIONS
SECOURS
ENGAGEMENTS
ALLOCATIONS FAMILLES

Grivelet

23° Colonial

Bureau
des
Décorations

Paris, le I8 Septembre I9I9

Le Lt-Colonel Commandant le 23° Colonial,

à M. THOBERT Joachim
Adjoint au Maire de GEMENOS
(B. du R.)

3506 D.P

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 7/9/I9, me demandant de vous donner l'endroit où repose votre cher fils, j'ai le regret de vous faire connaître que je ne puis vous donner de précision à ce sujet. Sur les pièces militaires existantau dépôt, il est porté la mention suivante :

Il est à présumer que ce militaire a été inhumé le 4 Juin I9I8 à la Carrière de la Folie, sous le nom d'ESSOBERT.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma respectueuse sympathie.

P. % le Lieutenant chargé du service
des Décorations.

23e REGT D'INFANTERIE COLONIALE
LE CONSEIL

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE REIMS

COMMUNE
DE
LOUVOIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Louvois, le 20 OCT 1919 191

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 13 octobre, j'ai le regret de vous informer qu'il n'existe pas, sur le terroir de la Commune de Louvois, de "Carrière de la Folie"; d'autre part les registres de décès militaires ne mentionnent pas le nom de votre fils.

Cependant il y a, à Germaine (Marne), près Reims, un lieudit "la Folie", où on a pu extraire des pierres.

Peut-être auriez-vous quelque chance d'aboutir en vous adressant à M. le Maire de Germaine.

Avec tous mes regrets de

ne pouvoir vous être utile, veuillez agréer,
Monsieur, l'assurance de mes sentiments
les plus distingués.

P. le Maire,
L'adjoint délégué
N. Lépine

MAIRIE DE LOUVOIS
(MARNE)

Etat Civil à l'armée

Secteur 11

Hermonville

Rappeler le n° 4990

Bermonville 8-12-19

Le Lieutenant Gasserre

Officier de secteur à

Mr Thobert Joachim Gemenos.

En réponse à votre demande de renseignements concernant le lieu d'inhumation du soldat Thobert Pierre du 43e Cal.

J'ai le regret de vous faire connaître que les recherches faites par mes soins dans les dossiers, dans les archives se rapportant aux cimetières et tombes isolées situées sur le territoire de Vrigny et les environs sont restées infructueuses

Mais je conserve votre demande pour vous donner satisfaction si possible au cours des nouveaux travaux d'inhumations et d'identifications déjà entrepris dans mon secteur.

Veuillez croire Monsieur de l'expression de mon entier dévouement

L'officier de secteur.

SERVICE DE L'ETAT-CIVIL ARMÉE

L'Officier de secteur

DEPARTEMENT

DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT

DE REIMS

CANTON D'AY

MAIRIE DE GERMAINE

Germaine, le 8 Novembre 1919

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 4 courant je vous informe que j'ai consulté la liste des morts enterrés sur le territoire de la commune et que je n'y ai pas trouvé le nom de votre regretté fils.

A titre d'indication je puis vous dire que j'y ai trouvé 2 soldats du 43e d'Infanterie coloniale

Pommier Jacques 13e Compagnie mort le 25-7-18

Lacroix Arthur Sous-lieutenant - do - le 2-6-18

Je puis vous dire également que tous les morts dans la commune sont identifiés. - Il y a donc lieu pour vous d'adresser des demandes dans des communes voisines probab^t au nord ou nord-ouest de Germaine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mon bon sentiment.

Le Maire de Germaine

Ch. Cormet

MAIRIE DE GERMAINE (MARNE)

Epernay. — P. Dubois

DÉPARTEMENT
de la Marne

ARRONDISSEMENT
de Reims

CANTON
de Ville en Tardenois

A Frigny, le 20 avril 1921

Le Maire de la Commune
de Frigny

à Monsieur Thobert Joachin
à Gémenos B du R

En réponse à notre lettre du 17 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le service des transferts des corps des militaires ne fonctionne pas encore dans notre localité.

Les habitants s'efforcent d'entretenir les tombes militaires, mais le service du secteur d'Hermonville Marne, emploie du personnel actuellement dans le dit cimetière, qui ne respecte pas l'entretien effectué par notre commune.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Maire
A Lobbaume

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE
VRIGNY (MARNE)

MINISTERE DE LA GUERRE
-:-:-:-:-:-
Sous-Secrétariat d'Etat
de l'Administration
Service Général des Pensions
2e Service
SECTION DES SUCCESSIONS
MILITAIRES
1, Rue Lacrételle PARIS XVe
- - - - - - - - - - - - - -
2e DIVISION

A { 127146
50334

P.Z.I.

- - - - - - - - - - - - - -
NOTA : Il est indispensable dans la correspondance ultérieure qui devra être adressée 1, rue Lacrételle Paris XVe de rappeler les indications portées dans le cadre ci-dessus.

REPUBLIQUE FRANCAISE
-:-:-:-:-:-

Paris, le 20 MAI 1919

SOUS-SECRETARIAT D'ETAT DE
L'ADMINISTRATION

A Monsieur Thobert Joachin
à Gémenos (B du Rhône)

Monsieur,

En réponse à votre lettre concernant votre Fils le Caporal Thobert Pierre du 43e R.nt Colonial.

j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est parvenu à la Section des Successions Militaires, que la succession qui vous a été remise.

Bonne note est prise de votre réclamation et dans le cas où un nouvel envoi parviendrait à mon administration il vous serait remis sans que vous ayez besoin d'écrire à nouveau.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

P/le S/Secrétaire d'Etat : par son ordre,
Le Chef de la Section des Successions Militaires.
P.O. le Chef de la 2e Division.

Bourseiller